

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures**

L'an deux mille vingt-quatre le 2 septembre à 19h00  
le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal : : 27 août 2024**

**Présents :** LONGIS Maryline, PHILIBERT dit JAIME Michel, MILLIAT Véronique,  
VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, GARNIER Christian,  
JOLLAND Marie-Chantal, KUHNE Pablo, MARIN Béatrice,

**Excusés :** Mme CHERON Elodie. DUC-MAUGE Pascal,  
Mme DIDIER Véronique pouvoir donné à Mme Véronique Milliat

Mme GARCIA Brigitte, pouvoir donné à M. Grenier Roland

Mme PUECH Julie, pouvoir donné à Mme Longis Marie-Line

**Absents :** Mme GIRAUD Pascale, M. JUNIQUE Mathieu, M. LANOY Julien

**Secrétaire de séance :** Mme MILLIAT Véronique

**Ordre du jour :**

- **Signature du PV du 08 juillet 2024**

- **Décisions du Maire.**

- **Délibérations**

- Signature convention de servitudes avec ENEDIS parcelles XB 0088
- Tarifs salle des fêtes de St Antoine
- Choix des entreprises – Triennal 2024-2025-2026 1<sup>ère</sup> phase
- Signature– convention cadre pour la restauration de la façade occidentale de l'église abbatiale de St Antoine l'abbaye phase 2- 2024-2031
- RODP Chantiers - actualisation
- Remboursement location de salle des fêtes de St Antoine du 18072024
- Travaux d'entretien de toitures sur bâtiments classés- Demande de subvention et choix de l'entreprise
- Signature de la convention : accès professionnels aux déchèteries.
- Signature de la convention relative à la création et à la gestion d'une nouvelle boucle cyclo touristique sur la commune de St Antoine l'Abbaye
- Demande de subvention le reliquaire « la chasse »
- Versement d'une indemnité à la conseillère municipale en charge de la préparation du journal communal

- **Divers**

---

**1/ Divers**

**A/ Intervention de Mme Mocellin Géraldine, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de l'Isère, concernant le dossier de restauration de la Châsse reliquaire.**

La châsse est conservée à l'intérieur du maître-autel de l'église abbatiale de Saint-Antoine l'Abbaye depuis la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (construction du maître-autel). L'œuvre est vénérée par les fidèles et renferme de nombreux procès-verbaux du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi qu'un procès-verbal à valeur d'authentique particulièrement détaillé du XVII<sup>e</sup> siècle. La châsse est retirée du maître-autel le 17 janvier (fête de saint Antoine l'Egyptien), lors de cérémonies orthodoxes (en janvier) et est portée en procession pour la fête de l'Ascension (mai).

Une consultation est nécessaire afin de permettre un traitement en conservation préventive suivie d'une restauration de l'œuvre, assortis d'une prise en compte des éléments nécessaires à sa mise en valeur laquelle n'exclut pas en option une révision de l'éclairage existant. Le candidat attributaire du marché devra proposer une intervention en deux étapes :

Etape 1 : Constat d'état de l'œuvre permettant d'appréhender les opérations en conservation-restauration à conduire – préconisations d'usage

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures**

Etape 2 : Traitement en conservation préventive et interventions d'urgence – Restauration de certaines zones présentant des désordres.

Deux restaurateurs ont répondu à l'appel d'offre

Le groupement Buisson et le groupement Crevat pour un montant des travaux de, respectivement, 35 524€ HT et 34 560€ HT.

**B/ Information sur l'avancée du projet de rénovation de la salle multi activité de St Antoine**

- Le Diagnostic énergétique a été reçu et présenté par Mme Villard. Il en ressort que l'isolation du bâtiment, le mode de chauffage et d'éclairage sont à revoir. Plusieurs pistes chiffrées sont proposées dans ce rapport.

Il est possible de se faire accompagner et par l'AGEDEN (technique) et par le TE38 (Administratif). Un AMO (Assistant à Maître d'œuvre) pourrait nous aider dans les démarches administratives pour le choix d'un architecte notamment. (Une prise en charge de 50% par le TE38 pourrait être envisagée)

**C/ Point Financier au 31 août 2024**

En fonctionnement 47.5% des dépenses ont été consommées et 57% des recettes ont été perçues.

En Investissement 41% des dépenses ont été consommées et 49% des recettes ont été perçues.

**D/ Point Scolaire**

Rentrée des classes : Mme Longis, Maire, Mme Milliat en charge du scolaire et l'Inspecteur académique étaient présents pour accueillir les 107 enfants. (Effectif identique à la rentrée 2023-2024).

Satisfaction des instituteurs des tableaux numériques installés par la commune.

Fermeture d'une classe prévue à la rentrée 2025-2026 et fusion des écoles des Platanes et Tilleuls.

Réflexion sur un RPI avec les écoles de Montagne St Bonnet de Chavagne et St Antoine l'Abbaye.

- Arrivé de M Kuhne- le Quorum étant atteint, le conseil Municipal peut débuter.

**2/ Choix du secrétaire de séance.**

Mme MILLIAT Véronique a été élue à l'unanimité.

**3/ Validation et signature du PV 8 juillet 2024**

Accepté à l'unanimité

**4/ Décisions du Maire**

**DM 20240701 VIREMENT ORDONNATEUR N°2-VIREMENTS DE CREDIT**

**DM 20240702 REMBOURSEMENT SINISTRE-surtension Maison Renevier**

**5/Signature d'une convention de servitude**

Délibération afin de régulariser entre la société ENEDIS et la commune de SAINT ANTOINE L'ABBAYE la convention de servitude signée le 08/03/2024 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à :

Commune de SAINT ANTOINE L'ABBAYE

Section : WB n° : 0088

Sans indemnité.

**Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité**

**6/Tarifs de la Salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye au 01092024**

Délibération portant sur les prix de la location de la salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye à compter du 01092024, suite au non accès au bar.

Un remboursement du trop-perçu sera effectué pour toutes les locations réglées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

En rouge les tarifs pour la location de St Antoine l'Abbaye

En Bleu les tarifs pour la location de la Dionaysienne

En noir tarifs commun aux deux salles des fêtes

Nature des locations	Locataires	Tarifs TTC	Cautions
----------------------	------------	---------------	----------

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures**

<b>Les Week-End - du vendredi 14h00 au lundi 9h00</b> <b>Sont considérés comme week-end les jours fériés en semaine.</b> <b>RESERVATION : 15 JOURS MINIMUM AVANT L'EVENEMENT</b>			
Mariages, fêtes	Résidants de St Antoine l'abbaye	<b>240 €</b> <b>200€</b>	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
	Non-résidents de St Antoine l'Abbaye	<b>480 €</b> <b>440€</b>	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
Manifestations :	Associations antonines (dont le siège social est à St Antoine) manifestation à but non lucratif	0 €	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
	Associations antonines dont le siège social est à St-Antoine Manifestations à but lucratif (buvettes, repas...)	<b>120 €</b> <b>100€</b>	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
	Associations extérieures	<b>240 €</b> <b>200€</b>	1500 € Etat de la salle 200€ Nettoyage
<b>Hors Week-end – du Lundi matin au jeudi soir</b>			
Soirée ou activités journalières à but lucratif et/ou privé	Résidants- associations antonines dont le siège social est à St Antoine	<b>120 €</b> <b>100€</b>	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
	Non-résidents- associations extérieures à St Antoine	<b>240 €</b> <b>200€</b>	1500 € Etat de la salle 200 € Nettoyage
Activités régulières	Associations antonines dont le siège social est à St Antoine <b>Limité à deux activités par semaine et par association</b>	Participation annuelle de <b>260 €</b> <b>220€</b>	pour les frais de chauffage Caution 200 €
	Associations antonines dont le siège social est à St Antoine <b>Limité à deux activités par mois/par association</b>	Participation annuelle de <b>200 €</b> <b>170€</b>	pour les frais de chauffage Caution 200€

**Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité**

**7/ Triennal 2024-2025-2026- Choix des entreprises. Phase 1**

Deux entreprises ont répondu à notre appel d'offre pour les travaux de voirie sis « route de la bâtie et la Rivoire ». La Commission voirie s'est réunie le 29 juillet 2024 afin d'analyser les offres reçues :

EUROVIA DALA	Non parvenue
ROUIERE CHAMBARD	91 887.50€
COLS RHONE ALPES	Non parvenue
SAS CHEVAL TP	75 050.00€

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures**

Il est accordé de retenir la proposition de la Commission voirie à savoir : l'entreprise Cheval pour un montant des travaux de 75 050.00€ soit 90 060.00€ TTC, entreprise la moins distante.

**Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité**

**8/ Convention cadre « pour la restauration de la façade occidentale de l'église abbatiale de St Antoine l'Abbaye (Phase 2) 2024-2031 ». Signature la convention financière entre le Conseil Départemental de l'Isère et la Commune.**

L'église abbatiale est propriété communale. Le Diocèse est affectataire de l'édifice conformément à la loi de 1905. L'ancienne abbatiale est protégée au titre des Monuments Historiques depuis 1840 pour ce qui concerne l'église abbatiale. L'ensemble du site est classé par arrêté du 15 octobre 1981 indiquant la suppression des précédents arrêtés et leur remplacement (1840-1909 et 1927). Le parvis avec le mur de soutènement, le grand escalier et le portail monumental sont classés au titre des Monuments Historiques par arrêté du 27 septembre 1993.

La façade occidentale de l'église abbatiale composée de trois portails surmontés d'une galerie dotée d'une balustrade dont la partie nord est fortement abimée subit actuellement de nombreuses dégradations provoquant une altération progressive d'éléments sculptés, des salissures, des développements biologiques mais également des chutes de pierre régulières. De même l'étanchéité de la partie supérieure fait défaut facilitant des infiltrations récurrentes. Un phénomène de desquamation en plaque est à relever. En effet, une des particularités de cette façade réside dans la caractéristique des pierres qui la composent à la fois très tendres et peu résistantes aux intempéries.

Au regard des désordres importants constatés sur les parements et les sculptures de la façade, une première phase de travaux est intervenue entre 2020 et 2023. Cette première phase a permis la restauration du grand portail, de la baie axiale ainsi qu'une partie du bas-côté nord (partie basse du contrefort C3). Une sécurisation provisoire des accès sur la façade occidentale a été mise en place.

Riche des connaissances acquises sur cette première phase, l'objet de la présente convention est la poursuite des travaux de restauration de la façade occidentale (bas-côté Sud et suite du bas-côté Nord, statuaire de la partie centrale). Il sera également étudié la réintroduction de débords de toits protégeant la façade. La restauration devra être précédée d'un diagnostic visant à détailler le protocole d'intervention sur les pierres ainsi qu'une esquisse permettant d'apprécier la réintégration de débords de toit.

Le Département est très investi dans l'entretien et la restauration du patrimoine exceptionnel de Saint Antoine l'Abbaye qui représente un pôle culturel et touristique majeur en Isère.

Les actions prévues dans cette convention complètent la convention de mandat du 30 octobre 2023 établie entre le Département et la Commune qui confie au Département l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération (études et travaux) de restauration de la façade occidentale de l'église abbatiale de Saint Antoine l'Abbaye (phase 2).

L'ensemble de l'opération est mené en étroite collaboration avec les services compétents de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes).

L'objectif de cette convention cadre est d'accompagner financièrement l'opération de restauration nécessaire à la conservation de cet édifice dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, ainsi que les modalités de versement des aides allouées par le Département.

La Commune et le Département, s'engagent dans un partenariat technique et financier sur une durée de huit ans, conformément au programme de travaux prévu à la convention de maîtrise d'ouvrage du 30 octobre 2023.

Les actions à mener auront pour objectif de restaurer la façade occidentale de l'église abbatiale de Saint Antoine l'Abbaye de manière coordonnée.

Le montant estimé des travaux en coût d'opération s'élève à 7,5 M d'€ HT.

Le démarrage du chantier est prévu en 2026.

Le montant total de ce programme fait appel à des financements croisés de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Fondation Bern, du Département de l'Isère et de la Commune.

En raison du caractère exceptionnel de ce patrimoine, le Département s'engage par le biais d'une autorisation de programme ouverte au budget primitif 2024, à soutenir le projet selon un taux qui s'établit à 43 %, et pour une aide plafonnée à 3 253 000 €, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits de paiement correspondants.

**Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité**

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures**

**9/ Redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution et de gaz –R.O.P.D.P.**

Il est décidé

- d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et de fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT en précisant que la commune appliquera sur son territoire le plafond maximal autorisé par la réglementation en vigueur ;
- dire qu'en cas de modification réglementaire des règles de calcul des Redevances d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, il sera appliqué le taux maximum de RODP dite « provisoire » au profit de la commune.
- de dire que le plafond passe de 10 à 20% du plafond de la RODP classique.

**Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité**

**10/ Remboursement de la location de la salle des fêtes du 18 juillet 2024**

Notre garagiste, M Teyzier Jean Luc, a demandé la location de la salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye le 18 juillet 2024 pour fêter son départ en retraite.

Au vu des nombreux services rendus par cette personne à la commune, il est proposé de lui rembourser la somme de 120€

**Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité**

**11/Travaux d'entretien de toitures sur bâtiments classés- Demande de subvention et choix de l'entreprise.**

**Reporté.**

**12 Convention : accès professionnels aux déchèteries- signature**

Renouvellement de la convention 2024-2027 pour l'accès des professionnels aux déchèteries. Accès gratuit pour les communes.

**Votant :13 pour 12. Contre 1 Accepté à la majorité.**

**13/ Signature de la convention relative à la création et à la gestion d'une nouvelle boucle cyclotouristique sur la commune de St Antoine l'Abbaye.**

**Reportée par manque d'information**

**14/ Châsse reliquaire de St Antoine. Demande de subvention et choix du restaurateur.**

Suite à l'intervention de Mme Mocellin Géraldine en début de séance il est décidé de retenir le Groupement CREVAT 34 560€ HT

Ces travaux pouvant être subventionnés, une demande de subvention sera déposée comme suit :

Organisme	Taux	Montant
Département de l'Isere	30%	10 368.00€
DRAC	50%	17 280.00€
Total subvention publiques	80%	27 618.00€
Fonds propre	10%	3 456.00€
Participation paroisse St Luc (accord par mail du 020924 : 50% maxi du reste à charge avec un maximum de 6000€ TTC)	10%	3 456.00€
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	

**Votant :13 pour 11. Contre 1 Abstention ; 1 Accepté à la majorité**

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 02 septembre 2024 à 19 heures**

**15/ Versement d'une indemnité au conseiller en charge de la préparation du journal communal**

La personne en charge de la préparation du journal communal n'est à ce jour pas indemnisée. Mais vu le temps passé à la préparation de ces bulletins, les déplacements pour les B.A.T (Bons à tirer), les allers retours en mairie pour les éditions préparatoires, il est proposé de verser la somme de 250.€ net à Mme Véronique Didier conseillère en charge de la préparation et communication des journaux communaux

**Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité**

**16/Divers**

**- Question et constats des élus :**

**A/ Qu'en est-il du projet de destruction du bâtiment acquis place de la Herse ?**

- Les devis sont en cours.

**B/ Est-il prévu de repeindre les volets de l'auberge de Dionay ?**

- Devis signé. En attente du retour de l'entreprise

**C/ Est-il prévu de repeindre les poteaux extérieurs de la salle la Dionaysienne ?**

- Non prévu à ce jour

**D/ L'hiver 2023 a montré les défaillances du chauffage de la salle des fêtes de Dionay.**

- L'adjoint aux travaux se renseigne sur le rapport de la maintenance

**E/ Manque de propreté et d'entretien des moloks de Dionay.**

**- Point sur le personnel**

**A/Médiathèque**

- retour à mi-temps de notre agente Mme Cartignies
- Départ de M. LAURENT
- Arrivée de Mme LECLERC

**B/Service technique**

- Arrêt de Mme RABEDON

*Séance levée à 22h00*

**Prochains Conseil Municipal :**  
**Lundi 7 octobre 2024 à 19h00**  
**Lundi 18 novembre 2024 à 19h00**  
**Lundi 16 décembre 2024 à 19h00**

Signatures :

Mme le Maire,  
Mme LONGIS Marie-Line

Le secrétaire,  
Mme MILLIAT Véronique